



SEANCE du 22 décembre 2021.

DELIBERATION 2021-43

Bi mila hogaita bat urtean abenduaren 22 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 22 décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

**Horziren/Présents :** Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, William SISSOKHO.

**Ez ziren hor / Absents :** Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, Yves GENIN.

**Procuration :** néant

**Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance :** Laurence MENDIBOURE

### **Nomenclature : 1.1**

#### **Objet : Autorisation de signature devis-Adressage-Fourniture des panneaux et des plaques.**

Dans le cadre de l'adressage et de l'étude des devis concernant la fourniture et la pose des panneaux de rue et des plaques de numérotation des maisons, M. le Maire donne la parole à son premier adjoint, M. Xalbat GOYTY.

M. GOYTY explique aux conseillers que deux entreprises spécialisées en signalisation routières ont été sollicitées pour l'obtention de devis concernant la fourniture des panneaux et des plaques mais également pour une prestation de pose des panneaux de rue.

M. GOYTY, présente les devis de l'entreprise PYRENÉES SIGNALISATION et de l'entreprise SIGNATURE, en prenant en compte la préférence matérielle des élus, à savoir la fourniture de panneau en alu, et celle des plaques en email.

Les offres se composent comme suit :

ENTREPRISES	PYRENEES SIGNALISATION	SIGNATURE
Fourn.panneaux en alu avec blason	6.013,10 €	6 924,95€
Fourn.plaques en email	6 874.66 €	2 219,50€
Pose panneaux x107	9 630,00€	10 542.71€
<b>TOTAL HT</b>	<b>22 518.06€</b>	<b>19 687.16€</b>
TOTAL TTC	27 021,67€	23 624.70€

À la suite de l'analyse des offres, M. le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise SIGNATURE pour un montant total de 19 687,16 euros HT. M. le Maire rappelle également aux conseillers que la commune peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque pour la mise en place de l'adressage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la proposition de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 19 687,16 euros HT, comprenant la fourniture de panneaux de rue en alu, la fourniture de plaque de numérotation en email et la prestation de pose des panneaux de rue par l'entreprise.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise SIGNATURE, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque dans le cadre de l'opération d'adressage.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie
	*****

<b>Le Maire/Auzapeza</b>
<b>Xavier LACOSTE</b>

<b>Deia/Convocation : 17-12-2021</b>
<b>Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15</b>
<b>Hor zirenak / Présents : 12</b>
<b>Alde direnak / Votes pour : 12</b>
<b>Kontra direnak / Votes contre : 0</b>
<b>Abstentzioa / Abstentions : 0</b>

